# Commission du droit du Canada

# Rapport sur le rendement

A Anne Mitelle

Pour la période se terminant le 31 mars 2001

Anne McLellan
Ministre de la Justice

# Table des matières

| Section I: Messages  | 1  |
|--|----|
| Message de la présidente   | 1  |
| Section II : Rendement de la Commission  | 3  |
| Contexte stratégique   | 3  |
| Résultats stratégiques   |    |
| L'approche de la Commission : Explorer des questions par le biais de l'innovation                    | 4  |
| Rapports personnels : Établir des liens entre les chercheurs, les artisans de politique et le public | 6  |
| Rapports sociaux : Établir un programme de recherches pertinent                                      | 10 |
| réforme du droit   |    |
| Organigramme   |    |
| Loi administrée par la Commission du droit du Canada   | 13 |
| Annexe I : Tableaux financiers   | 15 |
| Tableau 1. Sommaire des crédits approuvés  | 15 |
| Tableau 2. Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles                          | 15 |
| réelles  | 16 |

# **Section I: Messages**

# Message de la présidente

Au terme de sa quatrième année d'existence, la Commission du droit du Canada est en mesure d'évaluer les répercussions de ses travaux au Canada et ailleurs dans le monde de la réforme du droit.

Les choix novateurs de méthodes multidisciplinaires et d'ouverture continuent d'obtenir l'assentiment du public, des décideurs et de la communauté de recherche. L'empressement du public à participer à nos consultations confirme que la population canadienne s'intéresse aux questions de réforme du droit. Les décideurs trouvent l'approche rafraîchissante et utile. Les universitaires, du Canada et de l'étranger du monde, ont également accueilli favorablement l'approche de la Commission.

Nous avons donc réaffirmé notre orientation au cours de la dernière année :

- Nous demeurons déterminés à mieux comprendre comment le droit se vit au quotidien au Canada, et non seulement comment s'écrivent les lois.
- Nous avons continué d'articuler notre programme de recherches autour des rapports personnels, sociaux, économiques et de gouvernance. Ce choix nous assure d'une réflexion qui dépasse les catégories juridiques traditionnelles. Il s'est en outre avéré efficace pour stimuler la discussion au-delà des milieux universitaires et juridiques.
- Nous avons emprunté de nouvelles voies pour engager la communauté universitaire et le grand public, et nous avons renforcé nos liens avec les décideurs.

Le présent rapport de rendement décrit plusieurs de nos réalisations :

- Établissement de liens novateurs entre les chercheurs, les décideurs et la population;
- Exécution de projets que l'on estime pertinents;
- Instauration de partenariats de recherche productifs, qui élargissent nos réseaux; et
- Élaboration d'approches novatrices pour réformer le droit.

Les demandes de réforme du droit sont complexes. Il nous faut concevoir des méthodes qui rejoignent l'ensemble de la population et répondent à ses multiples besoins. Un programme ou une méthodologie éloignée des réelles préoccupations des gens qui vivent le droit ne peuvent donner de résultats convenables. Notre défi, dans les années à venir, sera d'entreprendre la réforme du droit d'une manière qui engage les Canadiens et les Canadiennes dans le processus, la réflexion et les résultats.

Nathalie Des Rosiers, Présidente

# Section II: Rendement de la Commission

# Contexte stratégique

La population canadienne souhaite que les lois soient justes et que les institutions juridiques soient accessibles et responsables. Néanmoins, la vitesse à laquelle notre société a évolué au fil des dernières années a dépassé celle à laquelle nous réformons le droit. Comment les lois canadiennes peuvent-elles maintenir les valeurs issues de la tradition démocratique unique de notre pays tout en répondant aux besoins de la société moderne?

C'est pour aider les gouvernements à relever ce défi que la Commission du droit du Canada a été établie comme source indépendante et stratégique de conseils opportuns en politiques juridiques.

Les attentes en matière de réforme du droit sont à la fois élevées, variées et parfois contradictoires. La *Loi sur la Commission du droit du Canada* prévoit donc que la Commission articule ses recherches autour de quatre objectifs :

- Nouveaux concepts juridiques;
- Efficacité et accessibilité;
- Stimulation d'un débat critique; et
- Élimination des règles désuètes et des anomalies du droit.

#### Notre mission

« engager les Canadiens et Canadiennes dans la réforme du droit, afin de s'assurer qu'il soit pertinent, dynamique, efficace, juste et également accessible à tous et à toutes. »

L'un des principaux défis de la

Commission consiste ainsi à cerner les domaines où ses interventions seront à la fois pertinentes et opportunes afin de favoriser l'évolution tant sur le plan de la perception que de la conception et de l'administration du droit.

La Commission choisit ses sujets de recherches avec l'aide de son conseil consultatif. Celui-ci est formé de 23 bénévoles reflétant la diversité socio-économique et culturelle du Canada et représentant une vaste gamme de disciplines. Il conseille la Commission sur ses orientations stratégiques et son programme de recherches à long terme, sur l'examen du rendement et sur d'autres questions pertinentes.

Lorsqu'elle a besoin de conseils sur des projets de recherche particuliers, la Commission forme des comités d'études. Chacun est dirigé par un commissaire et formé de spécialistes bénévoles de diverses disciplines ainsi que de membres des collectivités touchées. Sur l'avis des comités d'études, la Commission octroie des contrats de recherches à des experts reconnus du secteur privé et du milieu universitaire.

# Résultats stratégiques

# L'approche de la Commission : Explorer des questions par le biais de l'innovation

Conformément à son mandat législatif, la Commission doit observer les principes suivants dans ses travaux :

- *Ouverture*: La Commission tient compte de tout l'éventail des personnes visées par le droit et la justice et cherche à permettre à des gens qui ne se font pas entendre habituellement de s'exprimer publiquement.
- *Approche multidisciplinaire*: Pour évaluer le droit dans son contexte social, la Commission s'adjoint des experts juridiques et non juridiques.
- Pratiques novatrices: La
  Commission recourt à des
  techniques de recherche et de
  gestion novatrices ainsi
  qu'aux nouvelles
  technologies pour la collecte
  d'information, l'évaluation,
  la consultation et la
  communication.
- *Collaboration*: Cette approche évite les doubles emplois et permet de bénéficier des connaissances et de la capacité des autres pour aborder des questions d'intérêt commun.

Ces principes sont indissociables dans les travaux de la Commission sur les questions entourant la réforme du droit. Les partenariats invitent la multiplicité des disciplines.

# Pratique exemplaire : Partenariats avec des presses universitaires

Publier des rapports de recherche et des documents de discussion — et prendre une part active à la diffusion d'idées vers des groupes ou des personnes intéressées — demeure une importante activité de communication. Les partenariats qu'a établis la Commission avec des presses universitaires élargissent le bassin de discussion et renforcent les canaux existants de la communauté de recherche juridique canadienne :

- Revue de droit de McGill
- University of Toronto Press
- UBC Press
- Les presses de l'Université Laval
- McGill-Queen's University Press

Grâce à ces partenariats, la Commission peut consacrer une plus grande part de son budget à la recherche plutôt qu'à la diffusion des résultats.

L'ouverture favorise l'innovation alors que la Commission cherche de nouvelles façons de joindre les gens et les groupes qui ne sont pas habituellement consultés ou que, traditionnellement, l'on ne considère pas apparentés. Pour inviter et analyser les commentaires sur le droit, il faut être ouvert aux nouvelles manières d'aborder les lois et de répondre à leurs effets.

#### Établir des liens avec les chercheurs

L'approche de recherche de la Commission se distingue par un large recours à des partenariats avec la communauté de recherche. Bien que la Commission parraine ses propres recherches, elle établit également des partenariats avec d'autres chercheurs afin d'augmenter sa capacité de subventionner des projets de recherche utiles. Cette

interaction permet de sensibiliser davantage, de favoriser la recherche, d'approfondir le débat et d'élargir la base de réforme et de renouvellement du droit.

L'initiative « Perspectives iuridiques » est un exemple de recherche bénéficiant d'un financement mixte. Établie en 1999. cette initiative sociojuridique subventionne annuellement des recherches sociojuridiques en combinant les ressources de la Commission du droit du Canada, de l'Association canadienne des professeurs de droit (ACPD), de l'Association canadienne droit et société (ACDS) et du Conseil des doyens et doyennes des facultés de droit du Canada. Les chercheurs juridiques et sociojuridiques sont invités à soumettre des propositions de recherche. Six sont retenues et reçoivent une somme de 3 000 \$ à titre d'honoraires pour produire le document, en plus du remboursement des dépenses de présentation du travail en cours lors des réunions annuelles de l'ACPD et de l'ACDS. Le thème 2000 abordait les « Rapports personnels de dépendance et d'interdépendance ».

### Perspectives juridiques 2000

Sous le thème « Rapports personnels de dépendance et d'interdépendance », le programme « Perspectives juridiques » cherche à comprendre comment le droit imagine et construit ces rapports et comment il pourrait, en conséquence, pallier au déséquilibre des pouvoirs qui risque de mener à l'abus et à l'exploitation, ou l'exacerber. En 2000, le programme a commandé cinq études savantes :

- Sue Campbell, *La dépendance épistémologique dans le cadre des rapports client(e)-thérapeute*
- William Flanagan, Les devoirs fiduciaires dans les rapports commerciaux : Quand le lien « commercial » se transforme-t-il en lien « personnel »?
- Ian Kerr, Les rapports personnels en l'an 2000 : moi et mon F.S.I.
- Lucie Lauzière, Rapports personnels de dépendance et d'interdépendance dans la relation avocat(e)-client(e)
- Lorne Sossin, Le juridique et l'intime dans le rapport fonctionnaire-citoyen(ne)

## Programmes novateurs

Dans le but d'augmenter sa capacité de recherche, la Commission a lancé le **Programme étudiant**, qui fournira du travail pertinent aux étudiants et présentera la Commission, ses idées et thèmes de recherche à une nouvelle génération d'universitaires en sciences juridiques et sociales. Le programme vise à employer jusqu'à quatre étudiants universitaires pour effectuer une recherche à temps partiel pour la Commission durant l'année scolaire. Ceux-ci sont sélectionnés par le biais d'un concours. Comme le travail est transmis et retourné par courrier électronique et téléphone, nous pouvons embaucher des étudiants de n'importe où au pays. L'an dernier, quatre étudiants, du Québec, de l'Ontario et de la Colombie-Britannique, ont ainsi contribué aux travaux de la Commission.

Le **programme Chercheur en résidence** « **virtuelle** » est un autre exemple. Ce partenariat avec le Conseil de recherches en sciences humaines a été établi cette année pour créer un important pont entre le monde universitaire et les artisans de politique et

pour appuyer une recherche multidisciplinaire sur les questions de réforme du droit. Le programme fournit un financement qui permettra à un universitaire, basé n'importe où au Canada, de travailler « virtuellement » pendant six mois avec la Commission, utilisant le courrier électronique, les téléconférences et vidéoconférences ainsi que d'autres technologies de communication pour avancer la recherche dans l'un des quatre thèmes privilégiés par la Commission.

#### Prix Justicia

Les médias sont un important canal de communication pour faire mieux comprendre le droit. Pour encourager les médias à sensibiliser le public canadien à divers enjeux juridiques fondamentaux, la Commission a établi, en partenariat avec l'Association du Barreau canadien et le ministère fédéral de la Justice, les Prix Justicia pour l'excellence en journalisme. Ces prix reconnaissent l'excellence en journalisme sur le système de justice canadien et les rôles respectifs des institutions et intervenants qu'il englobe.

## Plan de recherche stratégique

Le plan de recherche stratégique de la Commission comprend quatre thèmes généraux :

- Les rapports personnels;
- Les rapports sociaux;
- Les rapports économiques; et
- Les rapports de gouvernance.

Ces thèmes reflètent l'engagement de la Commission envers la recherche de nouveaux concepts juridiques et de nouvelles perspectives en matière de réforme du droit. Ils suggèrent immédiatement une démarche intégrant de multiples disciplines pour aller audelà des catégories traditionnelles de droit criminel ou administratif. Ils indiquent également combien la Commission tient à concevoir et à mener des recherches qui soient compréhensibles et accessibles pour l'ensemble de la population canadienne.

# Rapports personnels : Établir des liens entre les chercheurs, les artisans de politique et le public

Le droit canadien repose sur un certain nombre d'hypothèses sur la manière dont les personnes organisent leur vie privée et se lient avec leurs partenaires, parents, enfants et d'autres individus avec lesquels elles entretiennent une relation de nature personnelle. Comme bien souvent, ces hypothèses ne sont pas en accord avec la réalité et les politiques et processus juridiques qui en découlent sont devenus désuets, voire dommageables.

### Rapports de nature personnelle entre adultes

La Commission a étudié comment le droit canadien aborde les rapports de nature personnelle entre adultes, quels objectifs sous-tendent ces lois et la pertinence d'une nouvelle approche.

Au printemps 2000, la Commission publiait un document de discussion intitulé « La reconnaissance et le soutien des rapports de nature personnelle entre adultes ». Ce document a été largement diffusé et la Commission a demandé aux Canadiens et Canadiennes des quatre coins du pays de le commenter.

Pour que les gens comprennent mieux le sujet, la Commission a élaboré des scénarios de discussion. Ces scénarios illustraient la diversité des rapports qui existent dans la société canadienne et l'influence du droit sur ceux-ci. Rédigés sous forme d'histoires, ces scénarios ont donné vie aux enjeux et illustré l'importance des questions. Leur publication a contribué à susciter l'intérêt, facilité la compréhension, provoqué la discussion et favorisé les réactions de Canadiens et de Canadiennes sur des situations dans lesquelles le droit crée parfois des inconvénients indus aux adultes qui vivent des rapports personnels. Citons notamment les cas d'un veuf et d'une femme divorcée vivant ensemble, de parents qui doivent prendre un congé

# Pratique exemplaire : Consultations par Internet

En raison de notre mandat de recourir à la technologie dans nos travaux, nous avons utilisé le réseau Internet pour une bonne partie de nos consultations sur les rapports de nature personnelle entre adultes. En plus de publier la recherche dans notre site Web, nous y avons :

- Affiché le document de discussion, les scénarios et les questions;
- Demandé des commentaires en ligne;
- Affiché, avec la permission des auteurs, les réponses reçues; et
- Tenu une discussion en direct, par webdiffusion.

Les résultats démontrent la valeur de cette approche. Nous avons atteint des Canadiens et des Canadiennes qui n'avaient jamais auparavant communiqué leurs impressions à la Commission. Nous évaluons actuellement la possibilité d'adopter cette approche dans d'autres projets.

**Leçon :** Il faut être prêt à offrir le soutien technique. La navigation dans Internet est devenue un passetemps quotidien, mais les connaissances techniques nécessaires pour participer à une telle consultation en ligne ne sont pas aussi répandues.

non rémunéré pour s'occuper de leur fils adulte atteint d'une grave maladie, de deux hommes vivant ensemble comme couple.

La population canadienne a ensuite été invitée à transmettre à la Commission ses commentaires et ses réflexions sur les scénarios, le document de discussion et les questions qu'il soulève. Tout au long de la période de consultation, de juin 2000 à la fin janvier 2001, un babillard de discussion interactif affichait, avec la permission des auteurs, divers points de vue que les Canadiens et Canadiennes ont fait connaître à la Commission. En plus de la possibilité d'afficher les commentaires, le site Web offrait la possibilité de participer en direct à une discussion sur les enjeux. Ainsi, une discussion interactive d'une heure par webdiffusion a attiré plus de 500 Canadiens et Canadiennes par le biais de leur ordinateur personnel.

Le processus de consultation comportait également des réunions avec des représentants de Développement des ressources humaines Canada et du ministère des Finances pour discuter des enjeux et des options.

La Commission rédige actuellement son rapport final et ses recommandations.

#### Aînés

La Commission a lancé un nouveau projet pour examiner comment le droit touche les aînés. Elle a parrainé des recherches sur les sujets suivants :

- Retraite obligatoire et bien-être économique de la population immigrée au Canada;
- Protection des aînés contre le chômage, une étude de cas de partialité systémique dans un régime obligatoire; et
- Utilisation de l'âge pour déterminer la capacité des aînés de conduire un véhicule.

#### Rapport immigration—parrainage

Ce projet a été reporté car le gouvernement a entrepris un examen de la *Loi sur l'immigration*.

# Rapports sociaux : Établir un programme de recherches pertinent

Les repères qui définissent l'identité des groupes sont en évolution constante à mesure que les individus cherchent à réaménager leurs rapports sociaux ou en développent de nouveaux. Il semble notamment que, dans les vingt dernières années, la notion d'identité au sein d'un groupe est devenue de plus en plus hétérogène, vague et complexe. Les

individus se définissent de plus en plus comme faisant partie de plusieurs groupes à la fois, qui s'entrecroisent et sont parfois même contradictoires.

#### Justice réparatrice

Les limites du système juridique canadien dans le règlement des conflits sont connues depuis longtemps.

L'expérience d'un tribunal – civil pour la population capable d'y accéder – peut laisser toutes les parties insatisfaites et désenchantées. Celle d'un tribunal criminel le peut aussi, les victimes se sentant détachées du processus et les délinquants n'étant pas toujours tenus responsables des conséquences concrètes de leur comportement.

La Commission a exploré l'idée de justice réparatrice comme méthode alternative d'application de la justice criminelle. Elle en examine également le potentiel dans d'autres domaines du

# Le défi des conflits pour les collectivités : Nouvelles perspectives sur la justice réparatrice

La Commission a produit une vidéo intitulée « Le défi des conflits pour les collectivités : nouvelles perspectives sur la justice réparatrice ». Elle examine le potentiel et les défis de la justice réparatrice, et s'accompagne d'un guide d'étude pouvant être utilisé dans le cadre d'un programme d'éducation.

Les personnes apparaissant dans la vidéo communiquent divers points de vue sur la justice réparatrice. Certains affirment que cette justice a beaucoup de potentiel pour répondre aux besoins des victimes et des auteurs des méfaits et pour donner aux collectivités le pouvoir d'agir. D'autres l'endossent d'une manière plus réservée. La vidéo présente également l'histoire d'une victime et d'un délinquant qui ont participé à un programme de justice

droit, comme le droit de la famille, le droit du travail et le droit commercial.

Le concept de justice réparatrice est fondé sur le principe qu'un conflit criminel aboutissant dans le système judiciaire n'est pas seulement, ou même principalement, une transgression aux lois de l'État. Il illustre plutôt la rupture d'un rapport entre deux personnes ou plus. C'est pourquoi la justice réparatrice se concentre sur les éléments physiques, économiques, émotifs, psychologiques et spirituels du conflit.

Essentiellement, les programmes de justice réparatrice tentent de réparer le tort causé par le crime. Ces tentatives vont au-delà de la simple réparation pour les victimes et donnent lieu à un processus de guérison, un processus thérapeutique, pour toutes les parties en cause, y compris les délinquants et la collectivité. Cette tentative de transformation sociale est la force de la justice réparatrice mais, comme les études de la Commission le démontrent, elle a aussi ses limites.

Par exemple, l'une des caractéristiques clés de la justice réparatrice est la sensibilité aux besoins et inquiétudes des victimes. Pourtant, dans les faits, les victimes peuvent se sentir forcées de participer au processus. Elles peuvent avoir le sentiment que les besoins des délinquants sont placés en priorité. Certaines femmes victimes de violence conjugale s'inquiètent particulièrement de l'objectif clairement inadéquat de « restaurer » un rapport marqué par l'abus ou le déséquilibre des pouvoirs.

La Commission a produit une vidéo sur la justice réparatrice (voir l'encadré) et en a diffusé environ un millier d'exemplaires. Des organismes communautaires et d'autres groupes de partout au pays en ont commandé, notamment des associations de policiers et des universités. La Commission a également présenté cette vidéo lors d'événements spéciaux, comme la Semaine de la justice réparatrice. Plusieurs commandes sont enfin venues de l'étranger.

#### Débats publics sur la justice réparatrice

Cette année, la Commission invité les commentaires de la population canadienne en parrainant deux débats publics sur ce sujet – l'un à Charlottetown, et l'autre à Ottawa.

Le **débat public sur la justice** à Charlottetown s'insérait dans un événement de plus grande envergure, intitulé « Conférence 2000 : les collectivités défient la violence ». Plus d'une centaine de personnes y ont participé, avec un panel de huit personnes de divers milieux venues parler de leur expérience du système de justice criminelle et de leur point de vue sur la justice réparatrice et son potentiel pour renforcer les collectivités.

Le débat d'Ottawa a également accueilli plus d'une centaine de participants. L'événement présentait Nils Christie, professeur de criminologie à l'Université d'Oslo et expert reconnu mondialement en matière de justice réparatrice, de même que James Scott, le coordonnateur de programme du projet sur la justice collaboratrice à Ottawa.

#### Projet de recherche communautaire

Les collectivités ne sont pas uniquement un lieu où l'on met en œuvre des politiques et des programmes officiels. De plus en plus, les collectivités doivent élaborer et administrer leurs propres politiques. La Commission a lancé un projet de recherche pour explorer les rapports entre le droit et les collectivités.

Plusieurs recherches aborderont les deux séries de questions suivantes :

- Comment et pourquoi l'influence du droit sur les collectivités appuie-t-elle certaines notions de communauté alors qu'elle en mine ou en élimine d'autres? Pourquoi le droit vient-il reconnaître, appuyer et nourrir certaines collectivités et non d'autres?
- Quelles sont les conséquences qui résultent d'un éventuel écart entre l'existence des collectivités comme faits sociaux et leur reconnaissance en droit? Comment cet écart stimule-t-il la réforme et l'innovation juridiques ou, au contraire, l'empêche-t-il?

# Rapports économiques : Établir des partenariats de recherche productifs

Un bon nombre de rapports parmi les plus importants de nos jours sont des rapports à caractère économique, lesquels visent notamment la reconnaissance, l'attribution et la distribution des ressources. L'évolution des tendances en commerce, en consommation, en éducation et au travail présente d'importants défis, en raison notamment de la dislocation que ces tendances occasionnent sur le plan de l'emploi, de la famille et des collectivités qui sont touchées. La Commission croit qu'en voyant les activités commerciales dans un cadre relationnel, on pourra à mieux cerner comment le droit peut apporter les réponses qui s'imposent aux perturbations humaines et sociales occasionnées par l'économie en transition. L'orientation choisie par la Commission à cet égard est d'examiner comment on pourrait mieux articuler le droit de manière à accroître la force économique tout en sauvegardant les valeurs sociales fondamentales.

### Le travail en évolution

La Commission est l'un des commanditaires d'un projet de recherche des Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques (RCRPP). La dernière année a vu se dérouler l'étape finale de ce projet de trois ans, qui comprenait deux tables rondes, un document de discussion, trois études, un rapport de synthèse et un rapport sur les points saillants. Cette année, les RCRPP ont publié *What's a Good Job? The Importance of Employment Relationships*, un ouvrage de Graham S. Lowe et Grant Schellenberg.

#### Les sûretés fédérales

On qualifie souvent le régime actuel des sûretés fédérales d'inadéquat. Beaucoup y voient un régime incohérent, incertain et difficile d'application étant donné les diverses lois fédérales qui régissent certains secteurs industriels. Quelles mesures pourraient remédier à cette incertitude et à cette incohérence, et quel sera le prix à payer pour ne pas avoir entrepris les réformes proposées au cours des années? Deux questions se posent en particulier : tout d'abord, comment le régime de sûretés fédérales complète-t-il les régimes provinciaux ? Deuxièmement, est-ce que l'incertitude qui semble exister cause des problèmes pratiques et si oui, de quelle nature? La Commission se concentre sur le régime de propriété intellectuelle, plus spécifiquement du point de vue de son application dans le secteur de la haute technologie. Ce projet est mené dans le contexte de la stratégie de droit commercial de la Conférence pour l'harmonisation des lois du Canada. La première étude, réalisée par Fraser Milner Casgrain, a été publiée en juin 2000.

#### Rapports de gouvernance : Concevoir de nouvelles approches de réforme du droit

Le thème des rapports de gouvernance vise à cerner les divers mécanismes pouvant augmenter la capacité des citoyens de participer concrètement aux divers processus

existant au sein des institutions publiques. Les Canadiens et les Canadiennes tendent à délaisser leurs institutions publiques et manifestent un plus grand scepticisme quant à la pertinence de leurs interventions. Dans le cadre de ses recherches sur les types d'interventions juridiques les plus pertinentes pour englober la notion de citoyenneté et celle de la capacité des citoyens que suppose une société libre et démocratique, la Commission étudie les mécanismes de prise de décision au sein des institutions, tant publiques que privées, et cherche à proposer des mécanismes de gouvernance efficaces dans un cadre de transparence et de responsabilisation.

### À la recherche de nouvelles idées et perspectives

La Commission reconnaît la valeur de nouvelles perspectives émergeant d'une discussion libre sur des enjeux sociojuridiques. Ses deux tables rondes sur la législation invitaient les universitaires de droit, de sociologie et d'anthropologie ainsi que les représentants de ministères gouvernementaux rédigeant des projets de loi, à discuter de législation du point de vue de leur discipline académique. Les universitaires se sont engagés dans l'exercice pour aller au-delà des approches traditionnelles en rédaction législative. Les efforts ont produit des documents sur divers sujets comme la rédaction en langage clair et simple; les implications de la publication des lois sur Internet et la signification et l'utilisation des préambules. Des ébauches de ces documents ont été présentées et discutées à la table ronde de février 2001. Ils ont été publiés dans leur forme finale dans la Revue de droit de McGill.

#### Recherche en santé avec des sujets humains

Dans sa récente étude intitulée, *Gouvernance de la recherche en santé avec des sujets humains*, la Commission s'est penchée sur les complexités morales et juridiques de ce type de recherche médicale. Plus spécifiquement, cette étude examine l'efficacité des multiples formes de gouvernance touchant les sujets humains en recherche. Elle considère également la qualité éthique de ces recherches : Sont-elles bénéfiques d'un point de vue social? Respectent-elles la dignité et les droits des sujets humains? Entretiennent-elles une relation de confiance entre la communauté de recherche et la société?

Cette importante étude dévoile des écarts substantiels entre les idéaux exprimés dans les politiques — destinées à protéger les sujets humains et à favoriser des recherches socialement avantageuses — et les mesures pratiques relatives aux critères de reddition de comptes, d'efficacité et autres d'une bonne gouvernance.

Le rapport a été largement diffusé, notamment à tous les ministères de la Santé au Canada et à des ministères étrangers.

### Parlons franchement à propos des traités

Le forum intitulé « Parlons franchement à propos des traités » a exploré de nouvelles avenues pour réussir les négociations de traités entre les Premières Nations et d'autres paliers de gouvernement. La Commission du droit du Canada, conjointement avec la Commission des traités de la Colombie-Britannique, a publié les documents et délibérations de ce forum afin de sensibiliser le public à l'importance et aux complexités du processus de négociation d'un traité et de présenter les multiples points de vue et attentes.

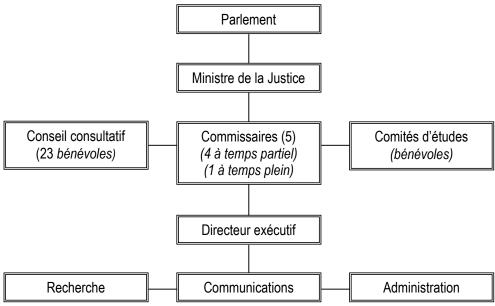
# Suite du projet « La dignité retrouvée »

En mars 2000, en réponse à un renvoi ministériel, la Commission a déposé son rapport sur les sévices infligés aux enfants dans des établissements canadiens. Le travail de suivi de ce rapport se poursuit. L'un des projets examine les conséquences économiques des sévices infligés aux enfants en établissement — notamment ce qu'il en coûte de ne pas répondre aux critiques sur les sommes que nécessiterait la mise en œuvre de la recommandation de la Commission. Un second projet touche la préparation d'un canevas pour la formation des intervenants qui doivent traiter les conséquences des sévices infligés aux enfants, tandis qu'un troisième consiste à élaborer un guide pour aider les collectivités à traverser le processus de réparation et de guérison.

Il est particulièrement opportun de conclure la discussion sur nos réalisations avec ce sujet, car il démontre la nature permanente de la réforme du droit et, par conséquent, des efforts de la Commission pour comprendre comment le droit touche les gens. Notre travail ne s'arrête pas au moment où nous remettons un rapport à la ministre de la Justice. La consultation doit se poursuivre au fil des réactions de la population canadienne à nos recommandations. La recherche doit continuer au fil de la mise en œuvre de nos recommandations pour en évaluer les résultats. Le Canada jouit d'un droit vivant, et la réforme du droit doit suivre à cette nature dynamique.

# **Section III: Autres renseignements**

# Organigramme



# Loi administrée par la Commission du droit du Canada

Loi sur la Commission du droit du Canada (L.C., 1996, ch. 9)

### Adresse

Commission du droit du Canada Immeuble Trebla, 11<sup>e</sup> étage 473, rue Albert Ottawa (Ontario) K1A 0H8

Téléphone : (613) 946-8980 Télécopieur : (613) 946-8988 Courrier électronique : info@cdc.gc.ca Site Web : www.cdc.gc.ca

# Annexe I: Tableaux financiers

Tableau 1. Sommaire des crédits approuvés

Besoins financiers par autorisation (en milliers de dollars)

| •  | 2000-2001           |                       |                     |
|--|---------------------|-----------------------|---------------------|
| Crédits  | Dépenses<br>prévues | Autorisations totales | Dépenses<br>réelles |
| Commission du droit du Canada                                    |                     |                       |                     |
| 35 Dépenses du programme   | 2 861,0             | 3 050,0               | 2 963,9             |
| Contribution aux régimes d'avantages (S) sociaux des employé(e)s | 146,0               | 146,0                 | 146,0               |
| Total pour la Commission   | 3 007,0             | 3 196,0               | 3 109,9             |

Les autorisations totales sont composées de la somme des montants prévus aux budgets principal et supplémentaire des dépenses et autres autorisations.

Tableau 2. Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Dépenses prévues de la Commission par opposition aux dépenses réelles (en milliers de dollars)

|  | 2000-2001           |                       |                     |  |
|--|---------------------|-----------------------|---------------------|--|
| Commission du droit du Canada                                  | Dépenses<br>prévues | Autorisations totales | Dépenses<br>Réelles |  |
| Équivalents à temps plein -ETP                                 | 11                  | 11                    | 10                  |  |
| Fonctionnement   | 3 007,0             | 3 196,0               | 3 109,9             |  |
| Capital  | -                   | -                     | -                   |  |
| Subventions et contributions                                   | -                   | -                     | -                   |  |
| <b>Total des dépenses brutes</b>                               | 3 007,0             | 3 196,0               | 3 109,9             |  |
| Moins: Recettes disponibles                                    | -                   | -                     | -                   |  |
| Total des dépenses nettes                                      | 3 007,0             | 3 196,0               | 3 109,9             |  |
| Autres recettes et dépenses                                    |                     |                       |                     |  |
| Recettes non disponibles                                       | _                   | -                     | -                   |  |
| Coût des services offerts gratuitement par d'autres ministères | 107,7               | 112,6                 | 112,6               |  |
| Coût net du programme  | 3 114,7             | 3 308,6               | 3 222,5             |  |

Les autorisations totales sont composées de la somme des montants prévus aux budgets principal et supplémentaire des dépenses et autres autorisations.

Tableau 3. Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Comparaison historique des dépenses prévues de la Commission par opposition aux

dépenses réelles (en milliers de dollars)

|                        | ,       |                                  |         | 2000-2001                |                     |
|------------------------|---------|----------------------------------|---------|--------------------------|---------------------|
| Secteur d'activité     | réelles | Dépenses<br>réelles<br>1999-2000 |         | Autorisations<br>totales | Dépenses<br>réelles |
| Commission du droit du |         |                                  |         |                          |                     |
| Canada                 | 2 415,6 | 2 913,3                          | 3 007,0 | 3 196,0                  | 3 109,9             |
| Total                  | 2 415,6 | 2 913,3                          | 3 007,0 | 3 196,0                  | 3 109,9             |

Les autorisations totales sont composées de la somme des montants prévus aux budgets principal et supplémentaire des dépenses et autres autorisations.